Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 6-4-1999 et de la publication le 1-4-1999
Le Maire,

YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 25/03/99
DELIBERATION N° 99/03/500

OBJET : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE DEPOSER, AU NOM DE LA COMMUNE, UNE DEMANDE DE DECLARATION DE TRAVAUX POUR MODIFICATION DE LA FACADE DE LA MAIRIE ANNEXE

Le Conseil Municipal,

VU l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L 421-1, L 422-2 et suivants, R 421-1 et suivants du Code de l'Urbanisme,

VU l'avis de la Commission Urbanisme-Environnement,

CONSIDERANT que le quartier Taillis - Garenne est excentré et qu'il convient de créer une annexe de la Police Municipale,

CONSIDERANT que les locaux de la Mairie Annexe sont susceptibles d'accueillir ce service de proximité en modifiant les façades pour créer une ouverture,

Après en avoir délibéré,

A la majorité des voix (4 abstentions : Mr DESPREZ, Mr BOURDIN + pouvoir, Mr GAUTHIER ; 2 contre : Mme QUAINQUARD + pouvoir),

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer, au nom de la Commune, une déclaration de travaux pour modification de la façade de la Mairie annexe et à signer l'ensemble des actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

REÇU LE
-6 AVR. 1999
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Pour extrait conforme,
Le Député Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE